

EXPÉRIMENTATION / Le pic de pollens allergisants d'ambrosies à feuilles d'armoise est attendu pour la fin de ce mois d'août. La lutte contre cette adventice est essentielle mais reste particulièrement difficile. Cependant, la présence constatée dans la région d'*Ophraella communa*, un petit coléoptère friand d'ambroisie, pourrait offrir une nouvelle arme de lutte biologique pour limiter la propagation de cette plante indésirable.

Premiers lâchers d'*Ophraella communa*, un insecte mangeur d'ambroisie

Véritable problème de santé publique, les ambrosies à feuilles d'armoise émettent des pollens très allergisants dès la fin du mois de juillet. Elles possèdent, par ailleurs, un fort potentiel de dissémination qui peut affecter durablement les cultures (charges supplémentaires de désherbage, perte totale ou partielle du rendement, déclassement des lots...). En Auvergne-Rhône-Alpes, les grands bassins de production de céréales sont fortement impactés par cette adventice qui constitue une réelle menace pour notre agriculture. Les conditions sèches de cet été n'ont pas impacté le développement des ambrosies et les pollens allergisants sont à présent détectés sur toute la région. Le pic de pollens (et des nuisances associées) est attendu pour la fin du mois d'août : la lutte collective contre les ambrosies reste donc essentielle pour limiter les impacts sanitaires et endiguer son expansion sur notre territoire. Depuis 2023, la présence d'*Ophraella communa* est constatée en

Auvergne-Rhône-Alpes et pourrait, à terme, offrir un levier complémentaire dans la lutte contre l'ambroisie.

Ophraella communa, la chrysomèle de l'ambroisie

Ophraella communa est un petit coléoptère originaire d'Amérique du Nord qui se nourrit exclusivement de l'ambroisie. Les premières observations de l'insecte ont été effectuées en août 2023 dans la région lyonnaise et, au printemps 2024, sa présence était confirmée sur une quinzaine de sites. Dix ans après sa découverte en Italie, *Ophraella communa* est donc présente en France ! Sa distribution sur le territoire métropolitain reste cependant limitée, pour le moment, à une poignée de départements et les populations observées sont encore modérées (des populations importantes ont été constatées localement par l'Inrae, avec un impact notable sur l'ambroisie).

Des bénéfices au service de l'agriculture et de la santé humaine

Dans une expertise de 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a souligné les bénéfices importants liés à l'arrivée de cette chrysomèle sur le territoire national, avec une baisse de 75 à 85 % des coûts de santé et une réduction notable des coûts de gestion de l'ambroisie, notamment en agriculture. Par ailleurs, les évaluations de risque pilotées par l'Anses en 2015 et 2016, et complétées par différentes études réalisées en France ou à l'étranger, ont conclu à l'absence de risque significatif pour les autres végétaux, qu'ils soient à enjeux écologiques, patrimoniaux ou agricoles. L'impact potentiel sur le tournesol a été étroitement surveillé, via des tests en laboratoire sur plusieurs variétés. C'est dans ce contexte qu'en 2021, une équipe de l'Inrae de Sophia-Antipolis a engagé des recherches sur la lutte biologique contre l'ambroisie à feuilles d'armoise et a déposé, dès 2023, un dossier scientifique auprès de l'Anses demandant l'autorisation d'effectuer des lâchers-tests d'*Ophraella communa* en France. En parallèle, des suivis de terrain ont été réalisés en 2024 pour étudier les populations de l'insecte déjà installées en Rhône-Alpes (ces individus étant considérés comme acclimatés en France). Ces travaux ont confirmé la capacité d'*Ophraella communa* à consommer efficacement le feuillage et les inflorescences de l'ambroisie à feuilles d'armoise, permettant ainsi de limiter les émissions de pollen en fin d'été et, par voie de conséquence, la production de nouvelles graines.

Les premiers essais en milieu ouvert

Début 2025, l'Anses et le ministère de l'Agriculture ont donné leur accord pour effectuer des lâchers de l'insecte en milieu ouvert. L'Inrae a donc élaboré un programme d'essai basé sur l'utilisation de populations françaises de l'insecte issues de collectes en région lyonnaise et visant à affiner les conditions de mise en œuvre de la lutte biologique à l'échelle nationale. Pour réaliser cette étude, les chercheurs ont ciblé des secteurs où l'insecte n'était pas encore installé naturellement et où l'ambroisie était, quant à elle, fortement implantée. Plusieurs sites ont alors été retenus en région Occitanie ainsi que dans le sud du département de l'Allier. Dans l'Allier, une dizaine de parcelles pouvant accueillir l'essai ont été identifiées en collaboration avec les élus, les référents locaux ambroisie et des agriculteurs volontaires. Ces derniers se sont engagés à suivre le protocole d'essai établi par l'Inrae afin de permettre à cette expérimentation de se dérouler dans des conditions optimales. Ainsi, à la mi-mai de cette année, les premiers lâchers ont pu être effectués. Sur chaque placette de suivi (~100 m²), 150 individus adultes, mâles et femelles prêts à pondre, ont été déposés sur des espaces colonisés par l'ambroisie. Les insectes, issus de la souche observée en Rhône-Alpes en 2024, avaient été préalablement nourris et multipliés dans les laboratoires de



▲ *Ophraella communa* est un petit coléoptère originaire d'Amérique du Nord qui se nourrit exclusivement de l'ambroisie.

l'Inrae. Jusqu'au début de l'automne, des visites de surveillance sont programmées à intervalles réguliers afin de mesurer la dispersion de l'insecte, sa capacité à se multiplier et sa capacité à contrôler l'ambroisie.

Une méthode de lutte complémentaire

Si *Ophraella communa* est un candidat sérieux dans la lutte biologique contre l'ambroisie, sa naturalisation, sa dispersion et sa prolifération sur le territoire vont s'inscrire dans un temps relativement long. Ainsi, en de nombreux endroits, et pendant plusieurs années, cet insecte ne pourra donc pas complètement se substituer aux méthodes de lutte actuelles contre l'ambroisie : arrachage, désherbage mécanique, fauche et/ou pâturage. Ces actions de

gestion devront donc continuer d'être menées avec rigueur et la destruction des plants d'ambroisie avant l'émission de pollens reste la priorité. Malgré tout, l'objectif à long terme est bien que des populations d'*Ophraella communa* s'installent durablement sur les territoires fortement contaminés par l'ambroisie à feuilles d'armoise, permettant, avec l'éventuel appui ponctuel de lâchers complémentaires d'insectes, de réduire les nuisances de l'ambroisie, tant pour la santé humaine que pour les productions agricoles. En attendant, l'ensemble des acteurs du territoire doivent maintenir leur vigilance et les efforts de gestion pour contenir le développement de l'ambroisie. ■

Fredon Aura

CONTACT
Charly Traversino :
ambrosie@fredon-aura.fr



▲ Plusieurs sites ont été retenus en région Occitanie ainsi que dans le sud du département de l'Allier pour effectuer des lâchers d'*Ophraella communa*.

À SAVOIR

Signalez *Ophraella communa*

Si vous observez de l'ambroisie « grignotée », vous pouvez alors contribuer à la surveillance de la dynamique d'*Ophraella communa* en utilisant la plateforme « Signalement-ambrosie » sur Internet (<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr>) ou sur l'application smartphone. Il suffit pour cela de faire un signalement d'ambrosie et de répondre « oui » à la question « Est-ce que l'ambrosie est grignotée ? ». Si possible, ajoutez une ou deux photos de feuilles mangées (avec ou sans insecte). Si les ambrosies sont mangées par des escargots ou des limaces (traces de mucus), il ne faut pas le prendre en compte. ■



▲ Des travaux ont confirmé la capacité d'*Ophraella communa* à consommer efficacement le feuillage et les inflorescences de l'ambroisie à feuilles d'armoise.



▲ Placettes de suivi (~100 m²), 150 individus adultes, mâles et femelles prêts à pondre, ont été déposés sur des espaces colonisés par l'ambroisie.

L'INFO EN +

Pour plus d'information sur *Ophraella communa* et sa distribution en France, consultez le site de l'Observatoire des ambrosies à l'adresse : <https://ambrosie-risque.info/observatoire-des-ambrosies/>